Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

# EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)**

| **Nombre de Conseillers :** | |
|---|---|
| en exercice | 27 |
| présents | 22 |
| votants | 26 |

**OBJET :**

**N°DCM2023-58**

**Finances : cession de matériel inutilisé**

L'an deux mille vingt-trois -----
le quatorze septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE: Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Hervé MILESI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vol du camion IVECO le 17 février 2023, la commune n'a plus l'utilité des 3 bennes ampliroll qui avaient été acquises pour son usage. Leur prix d'acquisition était de 5.220 € TTC pièce, soit 15.660 € au total.
M. Marcel PIOUTAZ a pris contact avec les services techniques afin de les acquérir à un prix global de 8.248 €.
L'article L2122-22 du CGCT prévoit que le Maire peut, par délégation au Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobilisés jusqu'à 4.600 €. Cette délégation a été accordée par délibération n°DCM2020-23 du 18 juin 2020.

Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Sur proposition du Maire,

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 19/09/2023

Publié le : 19/09/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion et par 25 voix « Pour » et 1 « Contre » :

- Autorise la vente des 3 bennes amplinoll propriété de la commune au prix global de 8.248 € ;
- Décide de procéder à la sortie de ce bien du patrimoine de la commune, conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 ;
- Autorise le Maire à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Hervé MILESI

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)